



CHIMIE ENERGIE  
CENTRE VAL DE LOIRE

Section SCA  
Tissu France

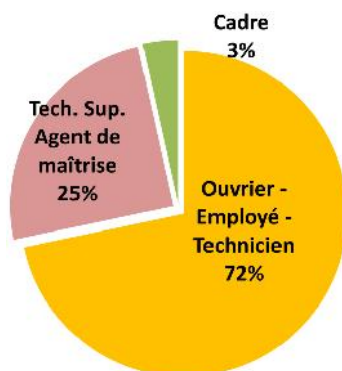


Arrabloy le 05 décembre 2014

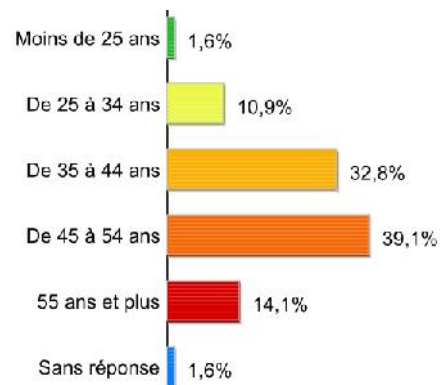
## Ils ne pourront plus dire qu'ils ne le savaient pas !!!

L'enquête initiée par la CFDT est arrivée à son terme. Les **192** questionnaires remplis et retournés ont été saisis et analysés.

Le premier constat qui s'impose est que le fruit de notre enquête est d'une part légitime (vous avez été plus de **46%** des salariés à y prendre part) et crédible, car représentative de la réalité sociologique de l'entreprise.



*Répartition des réponses par Catégories Socio-pro*



*Répartition des réponses par classe d'âge*

**Au plan qualitatif vos expressions mettent en avant des problématiques nombreuses et inquiétantes.**

La CFDT va maintenant exploiter point par point ce que vous nous avez confié et :

- Reviendra vers vous pour construire, avec vous, les solutions aux questions que vous avez soulevées.
- Saisira les Institutions Représentatives du Personnel concernées si nécessaire (DP, CHSCT, CE).
- Demandra, si besoin, l'ouverture de négociations spécifiques entre la Direction et les partenaires sociaux.

A la vue de vos expressions, il y a 3 urgences, 3 priorités sur lesquelles les organisations syndicales, les élus et la Direction doivent se mobiliser :

☹ **La sécurité** : Vous êtes **47,4%** à vous sentir parfois en danger à votre poste de travail et à peine un tiers à avoir les moyens de respecter les consignes de sécurité. Ce n'est pas admissible !!!

Au-delà d'engager ici la responsabilité pénale de l'employeur, c'est avant tout l'intégrité physique des salariés qui nous préoccupe.

☹ **La pression psychologique** : **50,5%** d'entre vous affirment avoir constaté des menaces physiques et/ou verbales. **56,8%** ont assisté à (ou subi) des pressions psychologiques exagérées ainsi que des situations de mépris ou d'humiliation. Ce n'est pas tolérable !!!

Au-delà d'engager ici et à nouveau, la responsabilité pénale de l'employeur, c'est avant tout la santé mentale des salariés qui nous inquiète.

☹ **L'organisation du travail** : Vous êtes **46,9%** à considérer qu'il faut agir en priorité sur l'organisation du travail.

En effet, **49,5%** de celles et ceux qui ont répondu souffrent des horaires de travail et **68,7%** de la charge de travail. Plus de 30 personnes sont aujourd'hui en situation de pénibilité sur les horaires ou la charge de travail. Ce n'est pas acceptable !!!

Vous êtes **40,1%** à dénoncer l'absence de clarté dans les responsabilités et rôles de chacun, **33,9%**, le manque de soutien de la hiérarchie, **31,3%** la manque de personnel.

**46,3%** d'entre-vous pensent que les compensations des dépassements horaires ne sont pas à la hauteur.

De là à imaginer que le sentiment de dégradation de l'intérêt du travail (**40,6%**) et plus encore de la qualité du travail en équipe (**52,6%**) soit lié à ces constats, il n'y a qu'un pas que contrairement à la Direction nous n'avons aucun mal à franchir.

**Des solutions existent... Très certainement vous avez des idées ...**

Vous êtes **62,5%** à regretter de ne pas être réellement consultés sur l'évolution de votre travail. Nous ne manquerons pas de vous consulter et vous écouter.

***Si vous souhaitez échanger sur le contenu de l'enquête et ses résultats. Si vous souhaitez participer à l'élaboration des revendications, rapprochez-vous des militants CFDT.***



**La Cfdt, pour vous, avec vous...**

**...mais pas sans vous !**